

l'année 1951, année de l'adoption de cette loi, de reclasser ces pouvoirs, de les modifier, de les délimiter et, dans certains cas, de les supprimer complètement.

Il ne faut pas oublier que la loi a été adoptée en 1951, au cours d'une crise d'urgence nationale, alors que nos armées en Corée semblaient vaincues. C'est en songeant à ces champs de bataille qu'on a rédigé la loi qui nous est aujourd'hui soumise, et l'atmosphère qui régnait alors explique sans doute la teneur de mesures aussi draconiennes. Aujourd'hui, la guerre de Corée est terminée; l'atmosphère générale est à la paix, et l'aveu même des membres du gouvernement. Il y a quelque temps, le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) a déclaré ne pas s'attendre à une guerre de son vivant.

(Traduction)

L'hon. M. Lesage: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. C'est à regret que je le fais, mais j'ai écouté attentivement ce que disait l'honorable député; or il a répété ce qu'il a dit le 28 juin dans cette enceinte. C'est à la page 5621 du Hansard.

(Texte)

M. Perron: La seule répétition qu'il y ait dans mon discours, c'est ce que le premier ministre a déclaré, il y a à peine deux semaines, soit qu'il n'y aurait pas de guerre de son vivant. Voilà les seules paroles que j'ai répétées. Maintenant, cela fait partie de mon argument et je ne me répéterai pas plus que cela.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette d'avoir à admettre que je suis incapable de saisir aussi bien que je le souhaiterais ce que dit le député en français; mais, s'il répète mot à mot son discours ou une partie de son discours précédent, ainsi que le dit le ministre, il s'agit évidemment de répétitions et je dois lui demander d'éviter cela.

M. Perron: Monsieur l'Orateur, je n'ai répété que trois mots.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, j'ai répété la déclaration que faisait le premier ministre dernièrement, mais cela fait partie de mon argument. On ne peut certes me reprocher d'avoir répété autre chose.

D'ailleurs, sir Winston Churchill avait abondé dans le même sens, en Angleterre.

Depuis cette date, nous avons eu d'autres indices de paix. Nous avons appris, par exemple, que le Gouvernement permettait et qu'il faisait lui-même le commerce avec des pays situés derrière le rideau de fer. Nous avons appris cela au cours de la fin de semaine. Si la situation est plus tendue, si

la menace de guerre est plus rapprochée, je ne vois pas comment le Gouvernement pourrait songer à vendre notre blé à la Pologne et notre beurre à la Tchécoslovaquie. A mon sens, ce serait de la dernière imprudence.

D'une part, le Gouvernement, par ses actes et par la voix de ses représentants, nous incite à croire que la paix est plus probable que jamais et, d'autre part, on nous demande d'accorder au ministre de la Production de défense des pouvoirs plus absolus que ceux dont il jouissait durant la guerre. L'opposition ne peut certes pas concourir à un pareil illogisme.

Avant que l'honorable député de Royal ne propose son amendement, nous avons su, au cours du débat sur la motion principale, que l'amendement au chapitre 62 des Statuts refondus du Canada, rendant la loi permanente, était nécessaire parce que la Russie possédait le secret de la bombe à hydrogène.

Après l'amendement de l'honorable député de Royal, nous avons appris qu'en plus de cela le ministre avait la tâche de construire des avions supersoniques et des projectiles téléguidés et qu'à cette fin il fallait que ses pouvoirs soient permanents. Cela revient à dire que même si notre amendement n'était pas accepté, il aurait tout de même servi à obtenir de plus amples détails, et cela pourrait aussi inciter l'opposition à proposer d'autres amendements dans le dessein d'obtenir des renseignements additionnels, ce qui nous permettrait de juger de l'opportunité de la loi.

Monsieur l'Orateur, tous les arguments que je viens de soulever pourraient faire l'objet d'une étude particulière en comité. Là, nous pourrions savoir exactement quels pouvoirs il est nécessaire d'accorder au ministre pour construire des avions supersoniques et des projectiles téléguidés, et s'il lui fallait des pouvoirs additionnels pour construire des soucoupes volantes, en vue de notre défense, vous pouvez être assuré que l'opposition serait prête à collaborer avec lui.

L'opposition ne s'oppose pas à l'établissement en permanence du ministère de la Production de défense. D'ailleurs, le paragraphe a) de l'amendement le dit bien:

De placer le ministère de la Production de défense sur une base permanente et de conférer au ministre des pouvoirs qui devraient être de nature permanente.

Nous reconnaissons qu'en ce moment, du moins, ce ministère est nécessaire. Nous refusons cependant de lui donner de façon permanente des pouvoirs tels que ceux dont il est investi, sans au moins qu'on nous ait prouvé leur absolue nécessité. Je dois dire que les arguments qu'on nous a apportés jusqu'ici ne sont pas bien convaincants, sauf